

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 670

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,  
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,  
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,  
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,  
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya,  
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'avant dernière phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« équilibres »

le mot :

« équilibre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES s'oppose à la définition de la politique étrangère de la France comme « puissance d'équilibres » au pluriel et entend y substituer l'expression « puissance d'équilibre » au singulier.

L'utilisation du pluriel est un artifice rhétorique qui cache mal l'absence de vision du gouvernement. Si la France peut effectivement avoir une influence utile au maintien de la paix, il est oiseux de revendiquer d'être une "puissance d'équilibres". Cette expression n'a aucune portée concrète. Il convient plutôt de préciser que c'est pas son indépendance, son exemplarité, son action résolue en

faveur du respect du droit international et sa contribution à la restauration du système onusien que la France peut contribuer à défendre la paix et la stabilité du monde.